

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la " Reconstruction d'un EHPAD d'une capacité de 100 lits, sur un nouveau site de la commune de La Côte St André (38) "..

> AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE <

Avis N°: AO-1514-3531	Mise en ligne : 26/03/2015	
38	LA COTE ST ANDRE	Source : BOAMP > 90 KEuros
Client : Maison de retraite La Riot		Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle
Maîtrise d'oeuvre avec concours	Marché > 90 000 euros	Date limite de réponse : 24/04/2015

Département(s) de publication : 38

Annonce No 15-43180

I.II.III.IV.VI.

Avis de concours

Directive 2004/18/CE.

Section I : Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

EHPAD Le Grand CEDRE, 19, rue de l'hôtel de Ville, à l'attention de HERNANDEZ José, Directeur de l'établissement, F-38261 La Côte-Saint-André. Tél. (+33) 4 74 20 55 11. E-mail : cls.lacote@wanadoo.fr. Fax (+33) 4 74 20 28 72. Code d'identification national : 26380008800019.

Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresses et points de contact auprès desquels la documentation complémentaire peut être obtenue :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresses et points de contact auxquels les projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Concours - Ne pas ouvrir EHPAD LE GRAND CEDRE - EDEN RESIDENCE : M. le directeur, 19, rue de l'hôtel de Ville, F-38261 La Côte-Saint-André.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPAL :

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Section II : Objet du concours / description du projet

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :
marché de maîtrise d'oeuvre pour la " Reconstruction d'un EHPAD d'une capacité de 100 lits, sur un nouveau site de la commune de La Côte Saint André (38) ".

II.1.2) Description succincte :

organisation générale :

- pasa (Pôle d'activités et de soins) de 14 places
 - 2 unités UPG (Unité Psycho Gérontologique) de 14 lits chacune
 - 2 unités polyvalentes de 36 lits chacune
 - un pôle administratif
 - un pôle logistique pour 180 lits (puisque mutualisé avec l'établissement Le Grand Cèdre de 80 lits situé également sur La Côte Saint André) composé d'une blanchisserie et d'une cuisine de production, de services généraux et d'ateliers, d'une pharmacie à usage interne
- ces activités seront à répartir sur 4 niveaux
mission de base de maîtrise d'oeuvre (Loi mop) + Etudes d'exécution exe + ssi.

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71200000.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CRITERES DE SELECTION DES PARTICIPANTS :

En première phase : candidature, tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat au regard de l'objet de l'opération.

pour procéder au choix des candidatures, seront privilégiées par ordre décroissant d'importance:

- 1-les capacités professionnelles et techniques des candidats eu égard aux spécificités du projet ;
- 2-Les capacités financières des candidats eu égard aux spécificités du projet.

III.2) INFORMATION RELATIVE À LA PROFESSION :

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE CONCOURS :

Restreinte.

Nombre de participants envisagé : 3.

IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :

IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :

IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

24 avril 2015 - 12:00.

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.5.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui.

Nombre et montant des primes à attribuer :

Les candidats admis à concourir en Phase 2 (remise d'une esquisse) percevront une prime d'un montant forfaitaire de 35 000 euro(s) (Ht) maximum ; sur proposition du jury et en cas de prestations incomplètes ou non conformes au règlement du concours, cette prime pourra subir une réduction, voire être supprimée.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : oui.

IV.5.4) Décision du jury :

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

Renseignements administratifs :

Atis Phalene, Alexandra Brun, 4, avenue Doyen Louis Weil, Immeuble Le Pulsar

38000 Grenoble

Tél : 0476446660 Fax : 0476424744

mel : alexandra.brun@atis-phalene.fr

renseignements techniques :

Archigram Sarl, 1 rue du Panorama

42400 Montbrison tél : 0477960655

mel : contact@archigram.fr

unité monétaire utilisée, l'euro. durée prévisionnelle des travaux :

22 mois (dont 2 mois de préparation de chantier)

début travaux : Septembre 2016

date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : Fin septembre 2015 (Aps)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

financement : Fonds propres, subventions et emprunts

avance forfaitaire prévue selon l'article 87 du code des marchés publics.

forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

le marché sera conclu soit avec un candidat unique soit avec des candidats groupés obligatoirement conjoints avec solidarité du mandataire : le mandataire conjoint sera obligatoirement l'architecte et sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du

marché.

en cas de groupement, la composition du groupement ne pourra être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des offres.

la présente consultation est ouverte aux équipes de maîtres d'oeuvre dont la composition devra inclure obligatoirement, au moins, les compétences professionnelles relatives aux disciplines suivantes :

Co-Traitance obligatoire :

- études architecturales ;
- études techniques en structure ;
- études techniques en fluides ;
- études Ssi.
- études économiques de projet ;
- études ingénierie restauration et blanchisserie ;
- études techniques de VRD ;

Les équipes pourront éventuellement (non obligatoire) comporter des compétences complémentaires jugées nécessaires au bon déroulement du projet - dans le cadre d'une co-traitance ou d'une sous-traitance autorisée, comme par exemple :

-Architecture d'intérieur, Acoustique, Espace verts et paysages, Ingénierie environnementale, etc.

justifications professionnelles à produire, quant aux qualités et capacités de l'équipe :

Le mandataire produira pour lui-même et pour l'ensemble des membres de son équipe:

-la " Fiche technique " jointe en Annexe 1 de l'aapc, dûment renseignée pour l'ensemble du groupement, puis datée et signée par le mandataire présentant la liste des principales références d'opérations d'importance comparable datant de moins de 5 ans, dont un minimum de 3 réalisations dans des typologies/domaines similaires à l'objet de la présente opération; les opérations réalisées ou en cours seront clairement séparées des concours sans suite.

-la "Fiche références " jointe en Annexe 2 de l'aapc pour la présentation de 3 références maximum pour l'ensemble du groupement.

-les principaux moyens matériels et logistiques significatifs que le candidat s'engage à affecter au projet. Il devra joindre la liste des intervenants, l'indication de leur rôle et de leur disponibilité dans l'équipe du projet.

-tous diplômes ou attestations (de formation, de qualification, etc.) permettant d'apprécier ses compétences.

justifications administratives à produire quant aux qualités et capacités de l'équipe

le mandataire produira pour lui-même et pour l'ensemble des membres de son équipe:

- la lettre de candidature DC 1 (ou équivalent)
- la déclaration du candidat DC 2 (ou équivalent)
- la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- la copie de la carte d'inscription à l'ordre des architectes (ou équivalent pour les architectes étrangers)
- les attestations d'assurance professionnelle en cours de validité.

nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 3

date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre (phase esquisse) aux candidats sélectionnés

selon RC (Phase 2 : Esquisse), communiqué en juin 2015

date limite de réception des offres (phase esquisse)

selon RC (Phase 2 : Esquisse), communiqué en juin 2015

délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

retrait des documents / pièces :

Les annexes 1 et 2 à l'aapc sont téléchargeables sur la plateforme : www.aobtp.net ou www.marches-publics.info

La remise dématérialisée est possible selon conditions définies sur la plateforme.

un Dossier de Consultation sera remis aux 3 équipes admises à concourir début juin 2015, en Phase 2 (Esquisse renforcée).

service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Grenoble2 Place de Verdun, 38000 Grenoble

Téléphone : 04 76 42 90 00.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 20 mars 2015.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

20 mars 2015.